Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 27

Artikel: Deux grosses questions : III
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-195612

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trente-quatrième année. N° 27. Samedi 4 juillet 1896.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — **Suisse**: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — **Réclames**: 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Deux grosses questions.

III

Les mesures générales qu'on se propose de prendre prochainement contre les chiens ont été précédées d'un arrêté qui n'est certes pas pour ces animaux un antécédent bien réjouissant. Le bloc traînant ou la planchette, imposés aux chiens courants, ont paru généralement être le fait d'une idée sinon malheureuse, tout au moins bizarre.

Voyez-vous ces pauvres animaux, dont la mission est de courir — obéissant, en cela, aux lois de la nature — s'écorcher les genoux entre la planchette ou rester pris dans un buisson par le bloc traînant!...

Ce sont là de ces choses auxquelles nos populations ne sont pas habituées, et les chiens non plus.

Ce qu'on pourrait faire de mieux — et sans en avoir l'air — serait de rapporter la mesure et reléguer au Musée cantonal, parmi les objets les plus anciens, le bloc et la planchette, auxquels on pourrait peut-être ajouter certaine caisse, d'invention municipale, destinée aux balayures.

* * *

Laissons donc en repos ces pauvres bêtes, autrement on finira par comparer leur intelligence, leur inaltérable fidélité et tous les services qu'ils nous rendent, aux cruautés de la loi, et à dire avec Toussenel : « Plus on apprend à connaître l'homme, plus on apprend à estimer le chien. »

A quoi l'on vise tout particulièrement, nous semble-t-il, c'est à réduire considérablement le nombre des chiens par un fort impôt. C'est très bien, mais il faudra nécessairement diviser en diverses catégories ces contribuables à quatre pattes. Frappera-t-on de la même taxe, le chien de chasse, le griffon des vieilles filles et le chien de l'aveugle?... Cela ne nous paraît pas possible.

S'il y a un chien de luxe, c'est évidemment le chien de chasse, qui ne sert qu'à aider son maître dans la destruction de charmantes bêtes à poil et à plumes, pour le seul plaisir de certains gourmets, que rien n'intéresse plus dans cette vie qu'un civet de lièvre ou un salmis de bécasse.

Le petit griffon, lui, est infiniment plus utile. Fidèle et sensible compagnon de la vieille fille, il lui fait oublier ses déceptions, et lui lèche la main avec effusion dès qu'il la voit s'attrister au souvenir d'amours malheureuses. Il aboie gentiment et agite sa queue pour l'inviter à la promenade et lui procurer quelques distractions.

Ce chien, dont le rôle est éminemment humanitaire, devrait échapper à l'impôt.

Et le chien de l'aveugle qui présente la sébille au passant avec un regard plein d'intelligence et de douceur; qui nous demande si gracieusement quelque menue monnaie, pour celui auquel il sert de guide, oserez-vous le soumettre à une taxe élevée celui-là?

Enfin, comment appréciera-t-on le chien de garde, si nécessaire dans les fermes isolées, dont il surveille les alentours et qu'il défend contre les malfaiteurs et les rôdeurs de nuit?...

Oui, pour que l'application de l'impôt soit équitable, il faudra évidemment tenir compte de la « position sociale » du chien. Mais la besogne n'est pas facile.

* * *

Terminons par les lignes suivantes, extraites d'une correspondance adressée de Ferney, près Genève, au *Journal de Lausanne*, le 19 juin 1787. Elle nous montre les moyens qu'on employait pour se débarrasser des chiens lorsqu'un cas de rage venait à se manifester, et quelles singulières idées on se faisait alors des causes de cette maladie :

L'approche des chaleurs de l'été et les malheurs que cause la quantité de chiens enragés qu'elles font ordinairement naître, surtout dans les environs de Genève, d'où ils se multiplient en Suisse et en Savoie, me font rendre publiques quelques remarques, qu'une suite d'exemples doivent rendre plus intéressantes pour l'humanité.

L'habitude qu'on a à *Genève* et à *Lausanne*, d'empoisonner les chiens pendant les saisons dangereuses pour la rage, est la principale cause de la multitude de chiens qui sont attaqués de cette affreuse maladie, et augmente le mal que l'on cherche à éviter. La première preuve de cette observation, est la quantité qu'il y en a annuellement dans la première de ces villes et ses environs, où le climat n'est ni plus chaud, ni plus propre à l'occasionner, que tout autre endroit de la Suisse où ces malheurs sont, ou ignorés, ou très rares : au contraire, la quantité d'eau que doivent trouver les chiens errants semblerait devoir les préserver de cette maladie. La seconde preuve est aussi naturelle; le poison, quelque prompt ou quelque subtil qu'on puisse le faire, ne peut pas agir également sur tous les chiens; ce poison est dispersé dans les rues; le premier chien affamé qui le trouve, tenté par l'odeur de la viande hâchée dans laquelle on le mêle, en mange autant qu'il le peut, et il est bien empoisonné; le second et les suivans, n'en trouvant plus que de très petits morceaux, en mangent fort peu, et en trouvent rarement (surtout les gros chiens) de quoi leur donner la mort, mais toujours assez pour les rendre malades. Cette maladie, dont on ignore la cause, n'est combattue par aucun des remèdes qui lui conviendraient; elle empêche le chien de boire, de manger, et finit par le rendre enragé. J'ai vu aussi, très souvent, des chiens, sauvés des effets du poison à force de remèdes, devenir également enragés, après avoir langui longtemps. Une troisième cause de la multitude de chiens attaqués, en été, de la rage, dans les environs de Genève surtout, peut encore venir, outre les causes indiquées ci-dessus, de ce que les bouchers de village, ou autres approvisionneurs qui viennent en grand nombre à Genève les jours de marché, et qui ont presque tous des chiens, les perdent souvent par la ville; ces chiens, s'ils évitent le poison et la massue, ne sachant pas où ils sont, harcelés par les enfants, poursuivis pas les chiens de la ville, s'échauffent et sortent le plus souvent par la porte opposée au chemin qui conduit chez eux, d'où ils s'éloignent toujours davantage; alors sans ressources, ne buvant et ne mangeant rien, ils deviennent enragés. Ce dernier inconvénient serait si facile à lever! L'homme préposé à chaque porte de la ville, pour éviter la contrebande, n'aurait qu'à avertir ceux qui entrent avec des chiens, de les tenir à l'attache, comme l'on fait partout, dans les temps procrits pour ces animaux.

Le moyen le plus sûr, sans doute, est de les assommer; mais pourquoi l'exercer à la rigueur? Pourquoi le chien chéri d'une petite maîtresse, le chien utile du boucher, le chien si cher au chasseur, le fidèle gardien d'une campagne ou d'un atelier, n'en seront-ils pas plus exempts que les chiens vagabonds, ou même soupçonnés de la rage?

J'aime les chiens, m'ai j'aime bien davantage les hommes; et je ne plaide la cause des premiers, que parce que l'intérêt des seconds y est attaché. Je voudrais qu'à Genève, on ne les confondît plus, et que ceux qui sont préposés pour détruire les uns, n'eussent rien de commun avec les autres; car je n'ai jamais été autant surpris et même révolté, à mon arrivée à Genève, que de voir assommer, à mes pieds, un chien (qui, heureusement pour l'assassin, ne m'appartenait pas) par l'homme auquel je m'étais adressé la veille, pour m'informer de la meilleure auberge, et qui faisait la conversation avec une foule de pauvres voyageurs, qu'il était chargé de conduire à l'hôpital. Je fus bien plus étonné, quand je vis, quelques jours après, le même homme transformé en bourreau, et fouëtter impitoyablement une jeune et jolie fille, qu'on accusait de trop de complaisance.

* * *

Quant à la question de la Banque d'Etat que nous avons mentionnée au début de cette chronique, nous ne l'aborderons pas, le prochain referendum se chargeant de la régler. Nous dirons seulement qu'il est fort à présumer que l'attitude du peuple vaudois en cette matière paraîtra moins agréable aux autorités fédérales que le vin qui leur a été offert dernièrement à la gare de Lausanne. Elles nous diront, sans doute, que si nos crus de Lavaux « redemandent, » il n'en est pas toujours de même de nos votations.

L. M.

Exposition nationale. — On remarque dans la galerie de l'*Art ancien* une magnifique tapisserie des Gobelins, représentant un sujet religieux, et au-dessous de laquelle on lit cet écriteau :

Provenant de la Cathédrale de Lausanne. — Exposée par le Musée de Berne.

La provenance de cette précieuse relique est tout expliquée par les lignes suivantes que nous lisons dans la *Nouvelliste Suisse* du mois d'août 1754, édité à Neuchâtel.

BERNE. On a exposé ce mois-ci, à l'Hotel-de-Ville, des Tapisseries anciennes et d'autres Pièces curieuses, que l'on garde renfermées comme des Monuments. De ce nombre sont des Morceaux pris dans les Guerres contre *Charles le hardi*, Duc de Bourgogne, des Drapeaux, des Etendarts, etc. Il y a des Tapisseries qui représentent des Histoires romaines. Les Personnages sont de grandeur naturelle; les Desseins en sont beaux, les Visages bien faits, et l'ouvrage est applaudi des Connaisseurs.

On voit parmi ces Tapisseries l'Histoire de St-Vincent, patron de *Berne*, avec des inscriptions en caractères Gothiques qui pourraient éclaircir l'histoire de ce saint. Il y a pareille-